



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Communauté de Communes
Montaigne Montravel et Gurson**



**INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ**

04 MARS 2026

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Emilie CHALAUD
Téléphone : 05 56 01 73 56
Mail : e.chalaud@inao.gouv.fr

Monsieur le Président

Communauté de communes Montaigne-Montravel
et Gurson
58 route des Etangs
24610 VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT

Bordeaux, le 2 mars 2026

**Objet: Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi valant SCoT
Commune de Lamothe-Montravel**

Monsieur le Président,

Par mail reçu le 17 février 2026, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi de la communauté de communes Montaigne-Montravel et Gurson.

La commune de Lamothe-Montravel est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Contrôlées (AOC) "Bergerac", "Côtes de Bergerac", "Côtes de Montravel", "Haut-Montravel" et "Montravel". Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Chapon du Périgord", "Poularde du Périgord", "Canard à foie gras du Sud-Ouest", "Jambon de Bayonne", "Pruneaux d'Agen", "Veau du Limousin", "Agneau du Périgord", "Porc du Sud-Ouest", "Caviar d'Aquitaine", "Poulet du Périgord" et des IGP viticoles "Atlantique" et "Périgord".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Sur l'ensemble des parcelles AK 229, 230p, 231p, 263p, 571, 573 et 635 concernées par la demande seules les parcelles AK 571 et AK 635 sont incluses dans l'aire parcellaire de production des AOC « Bergerac » et « Côtes de Bergerac »,

Le projet concerne une centrale photovoltaïque terrestre d'environ 2ha dont 1ha77 sont délimités en AOC. Ces terrains sont sans usage viticole depuis de nombreuses années, non contigus au vignoble et dans un secteur d'habitat diffus.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci a peu d'incidence sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial,
Laurent FIDELE

Copie : DDT 24

INAO - Délégation Territoriale Aquitaine Poitou-Charentes
Site de Bordeaux
Portes de Bègles - 1 quai Wilson
33130 BEGLES
Tél : 05 56 01 73 44
www.inao.gouv.fr